



**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MARS 2016**

---//---

L'an Deux Mille Seize, le trois mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Michel BUIILLARD, Maire de la Ville de PAPEETE.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h50.

Le Conseil Municipal, Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme Mme Agnès CHAMPS, Conseillère municipale, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

La Secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul	X			
TEAHA Danièle		X		
TEMEHARO René		X		
TRAFTON Mareva	X			
TAMA-GEORGES Hinatea	X			
FONG LOI Charles	X			
PUHETINI Sylvana	X			
TANSEAU Robert	X			
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
LE GAYIC Roméo		X	Paul MAIOTUI	
ADAMS Myrna	X			
MAI Alain	X			
CHAMPS Agnès	X			
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle	X			
LO SIOU Jean-Pierre	X			
LEHARTEL Manouche	X			
KOUAKOU Georges	X			
MARTY Bruno	X			
GUIDO Béline	X			
HANDACHY Soumia	X			
TAHIATA Martha	X			
REY Steven	X			

TINORUA Mireille	X			
CARLSON Jean-Michel		X	Moeava GRAND	
AMARU Hans	X			A quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2016-09
TEURURAI Lowna	X			A quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2016-10
NENA Tauhiti	X			A quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2016-10
CHANT Mike	X			A quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2016-10
GRAND Moeava	X			A quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2016-10
PORLIER Mihihana	X			A quitté définitivement la séance lors du débat de la délibération n°2016-10
IENFA Jules	X			
BOUTEAU Nicole		X	Jules IENFA	
TOTAL	30	5		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

30 membres sont présents à l'ouverture de cette séance, formant la majorité. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2016 appelle de leur part des observations.

Le procès-verbal est adopté à la majorité. (1 contre)

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

• **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2016-01	Décision d'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts de la commune de Papeete dans le cadre de toutes procédures juridictionnelles intentées par Mme Raimatea TUTEIRIHIA (anciennement WONG KIM) ou introduites par la Commune contre cette dernière.	15/01/16

• **Autres :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2016-02	Marché public de fournitures n°16/2015 passé avec ASSYSTEM POLYNESIE le 02.12.15 relatif à l'installation de vidéoprotection en zone urbaine – phase 2 pour un montant TTC de 12 491 456 fcfp.	29/12/15
2016-03	Marché public d'œuvre n°15/2015 passé avec Mme Claire AUTHELIN le 09.12.15 relatif à l'extension et mise aux normes des cantines, création de salles d'activités, GAPP et psycho,	28/12/15

	rénovation de la charpente du préau et des blocs sanitaires pour le groupe scolaire de Hiti Vai Nui / Vaitama pour un montant TTC de 6 949 500 FCFP.	
2016-04	Convention de prestation de services relative à la gestion des animaux en divagation ou dangereux et du refuge municipal de Titioro – année 2016 passée avec la société PASSION CANINE DE TAHITI le 28/12/15 pour une rémunération sur la base d'un tarif forfaitaire mensuel fixé à 450 000 FCFP.	30/12/15

III°) Examen des affaires comme suit :

Délibération n° 2016-07	Majorité Dont 3 procurations.
<p>Sur le rapport n° 2016-05 présenté par Mme Alice RIJKAART,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, PREND acte de la tenue, en ce jour, du débat sur les orientations générales de l'exercice 2016 du budget principal et du budget annexe de la commune de Papeete.</p>	
<p><i>L'article L.2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie française prévoit qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Le vote du budget 2016 est prévu mi-mars, c'est la raison pour laquelle ce débat est inscrit à l'ordre du jour du présent conseil.</i></p> <p><i>La nouveauté cette année, dans un souci de transparence et de lisibilité du budget, est de voter un budget unique c'est-à-dire avec l'affectation du résultat de l'année précédente. Les services financiers de la commune, en étroite collaboration avec les services comptables de la TIVAA, ont travaillé pour que le compte administratif tenu par l'ordonnateur et le compte de gestion tenu par le comptable public coïncident et permettent de délibérer sur l'affectation du résultat, avant le vote du budget.</i></p> <p><i>Les orientations budgétaires contenues dans la note de synthèse, ne peuvent comporter l'énonciation de tous les projets qui seront portés par le budget qui est en cours d'élaboration. Par contre, il est important que le conseil puisse connaître quels sont les grands équilibres financiers envisagés et les arbitrages qui en découlent.</i></p> <p><i>L'arrêté des comptes de la commune laisse apparaître un déficit de la section de fonctionnement de 1,66 millions de francs, et un déficit de 36 millions en section d'investissement.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les dépenses de fonctionnement :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les dépenses de personnel sont estimées à 3 milliards malgré les hausses des charges sociales et les revalorisations des salaires.</i> - <i>Les dépenses de fonctionnement courantes des services : la réduction des dépenses courantes doit être l'objectif prioritaire pour les services. Il a été demandé à l'ensemble des services, dans le cadre de la préparation budgétaire 2016, de tenir compte de cet impératif.</i> - <i>Le réalisé prévisionnel 2015 est de 655 195 513 francs pour le budget annexe, la subvention quelque peu « gonflée » permet au budget annexe d'afficher un excédent de fonctionnement de 28,3 Millions. Coût pour le syndicat Mixte Ouvert chargé du traitement des déchets : 273 388 228 francs. Pour les écoles privées et les « bourses de cantines scolaires » : 330 895 761 francs. Pour le SPC.PF : 11 661 964 francs. Les subventions versées aux associations ont été de 53 100 000 francs pour l'année 2015, là aussi les efforts seront à poursuivre sur les deux prochaines années.</i> • <i>Les recettes de fonctionnement :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les recettes pour 2015 sont de 5 308 840 316 de francs pour le budget principal et 683 520 510 de francs pour le budget annexe.</i> - <i>La fiscalité reversée (centimes additionnels) se situe à 2 163 968 801 de francs pour 2015 et devrait se maintenir à un même niveau pour 2016.</i> - <i>La dotation du FIP d'un montant de 1 494 183 043 de francs pour 2015 est reconduite pour 2016, dans l'attente de la réunion du comité des finances locales.</i> - <i>Le produit du revenu des immeubles correspond aux contrats de location signés et en cours, le montant est maintenu à l'identique pour 2016. Les droits de place du marché municipal sont en augmentation des efforts ayant été opérés tout au long de l'année pour améliorer le recouvrement auprès des commerçants, le montant d'encaisse est maintenu au même niveau qu'en 2015 soit 97 887 000 de francs.</i> - <i>Le produit de la taxe sur l'électricité d'un montant de 511 814 800 de francs pour 2015 est maintenu pour 2016.</i> - <i>En ce qui concerne les redevances de ramassage et de traitement des ordures ménagères, celles-ci devraient progresser, en lien avec l'amélioration du recouvrement et de la facturation.</i> - <i>Les recettes issues du parc de stationnement de la ville sont en augmentation en 2015, il est décidé de</i> 	

- maintenir le montant des produits du service pour 2016 à hauteur de 2015 soit 99 899 000 de francs.
- Le remboursement du capital de la dette pour 2016 sera de 162,2 millions.

Mr Hans Amaru, pour améliorer les finances de la commune et réduire davantage les dépenses en fonctionnement, suggère de ne pas remplacer les départs à la retraite et d'inciter les agents à suivre des formations. Il souhaiterait que la CTP soit consultée pour la création des nouveaux postes.

Mr Tauhiti Nena est interpellé par une observation inscrite dans le rapport de présentation concernant le manque d'anticipation du personnel. Il pense que la priorité devrait être sur la réorganisation des services et des embauches au sein des cantines afin que les charges de cantines puissent s'alléger.

Mme Alice Rijkaart assure que les efforts vont se poursuivre puisque les nouvelles ont nécessairement un salaire inférieur à celui des agents en fin de carrière. Elle explique que la commune manque de personnel d'encadrement d'où la volonté de recruter des agents qui possèdent des compétences venant à manquer dans les services.

Mr Paul Maiotui ajoute que les nouveaux agents auront de nouvelles formations et de nouvelles connaissances.

Mr Adrien Lombard estime que les efforts sont conséquent compte-tenu de la hausse des charges sociales et de la revalorisation des salaires.

Mme Mihihana Porlier demande si le logiciel CIVITAS sera remplacé et dans quelles conditions.

Mme Agnès Vayssié explique qu'il s'agit du logiciel LUNA. Il y a 4 ans le trésorier l'avait proposé aux communes de Punaauia, Pirae, Arue et Papeete. Le logiciel s'est très vite avéré inadapté au fonctionnement en Polynésie. Le concepteur étant retourné vivre en Métropole, les communes ont donc décidé de migrer vers un nouveau logiciel développé sur mesure. Il est temps pour Papeete de s'en séparer également.

Mme Mihihana Porlier souhaite savoir si cette migration engendrera des frais et demande s'ils ont été budgétisés.

Mme Agnès Vayssié confirme que le budget est prévu dans l'attente de finaliser le cahier des charges. Elle ajoute que le manque de recouvrement est lié en partie aux difficultés rencontrées avec le logiciel LUNA.

Mr Hans Amaru espère que le choix du nouveau logiciel ne causera pas la même problématique que celui de Luna.

Mr le Maire rappelle que l'essentiel est de continuer à faire baisser les charges de fonctionnement afin de dégager une marge d'autofinancement dans les années à venir.

Délibération n° 2016-08

Majorité
Dont
3 procurations.

Sur le rapport n° 2016-06 présenté par **Mme Alice RIJKAART**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le principe du provisionnement pour risque d'irrecouvrabilité des créances douteuses et la durée de constitution des provisions sur une période de 8 ans soit 84.235.157 francs par an, répartis comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	79.481.934 F.CFP
BUDGET ANNEXE DÉCHETS	4.753.223 F.CFP

La constatation de la dotation annuelle aux provisions pour créances douteuses est réalisée par des écritures semi-budgétaires comme suit :

- Débit au compte 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».
- Crédit au compte 4911 « Provisions pour dépréciation des comptes de redevables ».

Le conseil municipal **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la nécessité de provisionner compte tenu du risque d'irrecouvrabilité des créances douteuses.

Délibération n° 2016-09

Monsieur Hans Amaru a quitté définitivement la séance avant le vote de cette délibération.

Majorité
Dont
3 procurations.

Sur le rapport n° 2016-07 présenté par **Mme Mareva TRAFTON**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la création des emplois permanents à temps complet de la fonction publique communale et le tableau des emplois permanents à temps complet modifié.

Compte-tenu du tableau des emplois permanents à temps complet, adopté par le Conseil municipal le 26 juin 2014, modifié et complété, ainsi que les besoins des services, il est décidé à compter du 1^{er} janvier 2016, de créer TROIS (3) emplois permanents à temps complet de chargé de missions, du cadre d'emploi «Conception et encadrement» (A), aux grades de « Conseiller », et « Conseiller principal », afin de renforcer le trop faible niveau d'encadrement dans le domaine financier et

comptable, ainsi que celui des services à la population (éducation, social, sanitaire, ...), et permettre ainsi d'initier, d'impulser et de promouvoir une comptabilité et un service public de qualité, par l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'actions des services concernés.

Mme Moeava Grand demande quels sont les services qui accueilleront ces cadres.

Mme Audrey Du Souich indique qu'il s'agit de renforcer la Direction de l'administration et des finances puisqu'actuellement il n'y a qu'un seul cadre (la directrice) et il est impératif de pouvoir doter cette direction d'un cadre supplémentaire pour accompagner les projets qui permettront de revenir à l'équilibre sur les 3 à 5 années qui arrivent. La Direction des affaires éducatives, sociales et culturelles, quant à elle, ne possède pas de cadre A et il est donc prévu de renforcer également cette direction.

Mr Tauhiti Nena pose la question sur la mise en place d'un concours.

Mme Audrey Du Souich répond que le concours a eu lieu. Elle explique que la commune ne peut embaucher que les lauréats des concours ou des fonctionnaires, vient ensuite la procédure de recrutement classique avec l'appel à candidature, la sélection etc..

Mme Alice Rijkaart ajoute qu'un agent d'une autre commune qui répondrait au profil du poste peut également prétendre au recrutement.

Mr Hans Amaru rappelle sa volonté d'associer la CTP pour ces recrutements et sollicite une visibilité des dépenses engendrées par ces embauches.

Mr le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget de plusieurs milliards et qu'il est impératif de se doter de cadres pour gérer les finances de la Commune.

Mme Agnès Vayssié fait savoir, pour exemple, que le Pays va mettre en place un nouveau code des marchés publics qui va bouleverser et révolutionner le fonctionnement des communes en matière d'achat. Aujourd'hui, mise à part Mme Agnès Vayssié, aucun autre agent n'est formé sur ce nouveau code des marchés publics et tous les fonctionnaires vont devoir se conformer d'où la nécessité de renforcer sa direction qui est composée actuellement d'une majorité de catégorie C. Elle explique que certains agents, compte-tenu de leur ancienneté et de leur salaire, pourraient éventuellement intégrer en catégorie B la fonction publique communale. A ce jour, la direction n'est pas dotée d'un encadrement suffisant pour mettre en place et accompagner les élus dans une démarche de changement dans les 4 prochaines années.

Délibération n° 2016-10

Mesdames et Messieurs Tauhiti Nena, Mike Chant, Moeava Grand, Mihihana Porlier, Lowna Teururai ont quitté définitivement la séance lors du débat de cette délibération.
Monsieur le Maire est absent lors du vote de cette délibération.

Unanimité
Dont
2 procurations.

Sur le rapport n° 2016-08 présenté par **Mme Mareva TRAFON**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à recruter des agents occasionnels, pour l'exercice 2016, dans les conditions fixées par l'article 8, alinéa 2 de l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 précitée, pour faire face à des besoins occasionnels, pour une durée maximale de trois (3) mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des agents non-titulaires pour exercer les fonctions :

- d'agent d'entretien, d'agent d'exploitation, d'agent des services techniques, d'agent administratif, d'agent de médiation et de prévention, sans condition de diplôme, dans la limite de CINQ (5) emplois à temps complet du cadre d'emploi « Exécution » (D), de spécialités administrative, technique, et de sécurité publique ;
- de technicien d'exploitation du système d'information, de surveillant de travaux ou de chantiers, d'animateur de quartier, d'adjoint de gestion administrative, comptable, financière ou de patrimoine, titulaires au minimum d'un diplôme ou titre de niveau V ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes ou titres, dans la limite de DEUX (2) emplois à temps complet du cadre d'emploi « Application » (C), de spécialités administrative et technique ;
- d'assistant de gestion (administrative, comptable, financière, ...), de conducteur de travaux, d'administrateur de réseaux ou de données informatiques, d'animateur-éducateur d'activités sportives, ..., titulaires au minimum d'un diplôme ou titre de niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes ou titres, dans la limite de DEUX (2) emplois à temps complet du cadre d'emploi « Maîtrise » (B), de spécialités administrative et technique.
- de chargé de missions dans les domaines administratif, comptable, financier, économique, social, culturel, de l'animation, des RH, technique, de l'urbanisme ..., titulaires au minimum d'un diplôme ou titre de niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces diplômes ou titres, dans la limite de DEUX (2) emplois à temps complet du cadre d'emploi « Conception et encadrement » (A) de spécialités administrative et technique.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et du profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Délibération n° 2016-11

Unanimité
Dont
2 procurations.

Sur le rapport n° 2016-09 présenté par **M. Charles FONG LOI**,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à lancer un appel d'offres pour des prestations de collecte de déchets ménagers et de nettoyage des rues de la Ville de Papeete et à signer les marchés et avenants y afférents.

Les derniers marchés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés au nombre de 2 lots :

- *Lot 1 : Collecte des ordures ménagères, des recyclables ménagers, des déchets végétaux et des encombrants*
- *Lot 2 : Fourniture, entretien et maintenance de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et assimilés et de corbeilles à papier*

passés en 2010 pour 7 ans (5+1+1) avec la TSP (Tahitienne de Secteurs Publics) ne pourront pas être prorogés au-delà de l'exercice 2016.

De même le dernier marché pour le nettoyage des rues de la Ville passé en 2014 pour 4 ans (3+1) avec la TSP ne sera pas reconduit au-delà de l'exercice 2016.

Il est donc nécessaire dès à présent de procéder à un nouvel appel d'offres regroupant des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés et de nettoyage des voies publiques.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) qui a été préparé est consultable auprès de la Direction des Services Techniques.

La durée du marché sera de 5 ans prorogeable 2 fois 1 an.

Pour rappel en 2015 hors actualisation le coût des 3 marchés de prestations a été établi à 597 000 000 FCFP HT soit :

- *350 000 000 FCFP HT pour la collecte*
- *71 000 000 FCFP HT pour la fourniture de Bacs et corbeilles*
- *176 000 000 FCFP HT pour le nettoyage*

Mr Bruno Marty remercie les techniciens. Il espère que des options soient prévues au cahier des charges afin que la commune garde une certaine latitude sur des demandes particulières.

Mr Adrien Lombard pense qu'il y a un travail d'information à faire dans les quartiers.

Mr Charles Fong Loi informe que la commune a la possibilité de mettre des contraventions mais manque de moyens matériel.

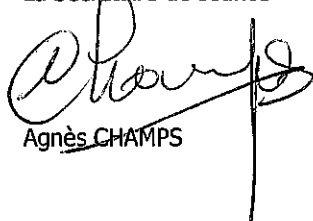
Mr Roger Lamy confirme la difficulté de faire le suivi lorsqu'il est constaté des dépôts sauvages.

Mr le Maire fait savoir que le Pays donne la possibilité à la commune de recruter des CAE et dans cette perspective il a rencontré les jeunes meneurs des quartiers de Vaininore, Paraita, Estall, Taunoa, St-Amélie et Titioro. Il projette de les sensibiliser sur le programme de ramassage des déchets et des encombrants. Cela permettra une meilleure diffusion des informations ainsi que de réguler certains problèmes de nuisances et d'ordre public.

Mr Steven Rey demande si le lot 1 comprend le ramassage des dépôts sauvages.

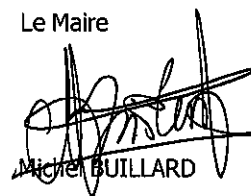
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

La Secrétaire de séance


Agnès CHAMPS



Le Maire


Michel BUILLARD

M II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation:

• **En matière d'actions en justice exercées au nom de la commune :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2016-06	Décision d'ester en justice afin de représenter et défendre les intérêts du maire et de la commune de Papeete dans le cadre d'une action intentée par Mr Roméo TERIIPAIA suite à sa mise à la retraite pour limite d'âge.	25/02/16

• **En matière d'ouverture de crédit :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2016-13	Convention d'ouverture de crédit entre la banque Socredo (le prêteur), la SEML Te Ora No Ananahi (l'emprunteur), et la Commune de Papeete (le cautionneur), le 02/10/2015 d'un montant de 380 000 000 FCFP.	17/11/2015

• **Autres :**

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2016-07	Avenant n°1 au marché public de service n°1/2014 passé avec SAS TSP le 21/01/16 pour des prestations de nettoyage des voies publiques de la Ville de Papeete Année 2014, pour un montant de 194 349 180 FCFP TTC.	02/02/16
2016-08	Avenant n°2 au marché public de service n°38/2009 passé avec la TSP le 21/01/16 pour des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés, Lot n°1 : Prestation de collecte en porte à porte des ordures ménagères, des recyclables ménagers, des déchets végétaux et des encombrants, pour un montant de 380 313 251 FCFP TTC.	02/02/16
2016-09	Avenant n°3 au marché public de service n°39/2009 passé avec la TSP le 21/01/16 pour des prestations de collecte des déchets ménagers et assimilés, Lot n°2 : Fourniture, entretien et maintenance de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et assimilés et de corbeilles à papiers, pour un montant de 59 310 226 FCFP TTC.	02/02/16
2016-10	Avenant n°3 au marché 2/2013 passé le 02/02/16 avec Mme Claire AUTHELIN, architecte DPLG, concernant les paiements à devoir au titre de la maîtrise d'œuvre complète pour la construction de la salle polyvalente du « Bain Loti » à Titioro.	09/02/16
2016-11	Avenant n°2 au marché 2/2013 passé le 02/02/16 avec Mme Claire AUTHELIN, architecte DPLG, pour une prestation complémentaire de réactualisation du DCE, pour un montant de 360 000 FCFP HT.	09/02/16
2016-12	Convention n°2016-1/Div passée avec la SOCOTEC POLYNESIE le 05/01/16 pour la solidité des ouvrages (mission L) et la sécurité des personnes (mission SEI) dans le cadre de la mise aux normes d'hygiène du marché municipal de PAPEETE, pour un montant de 696 080 FCFP TTC.	12/01/16